

“Ce concours est destiné aux classes des collèges, des lycées généraux et technologiques, des lycées professionnels et des lycées agricoles

Date limite des inscriptions : 30 janvier 2014.

Date limite envoi des productions : 31 mars 2014.

Ce concours s'inscrit dans le cadre des actions éducatives en faveur de la langue française organisées à l'occasion de la Semaine de la langue français et de la francophonie qui se déroulera du 15 au 23 mars 2014. Les modalités de la session 2013-2014 sont parues au Bulletin Officiel n°31 du 29 août 2013

: [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=73288](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73288)

Ce concours de création littéraire mettra cette année en valeur la capacité de notre langue à accueillir les inventions verbales les plus inattendues par le biais des dix mots choisis pour cette huitième édition : "ambiancer, à tire-larigot, charivari, enlivrer (s'), faribole, hurluberlu, ouf, timbré, tohu-bohu, zigzag".

Le concours invite les élèves à réaliser à partir des dix mots une production littéraire, avec une dimension artistique, ancrée dans un travail sur la langue.

Les élèves doivent s'appuyer sur ces dix mots de l'année et leurs travaux peuvent être présentés sous plusieurs formes : texte, son, vidéo, etc. Cette opération permettra en outre aux professeurs de différentes disciplines de travailler sur un projet transversal et aux élèves de participer à une oeuvre collective.

L'inscription peut se faire directement sur la plateforme du Sceren-CNDP :

<http://www.cndp.fr/concours-des-dix-mots> Ce dernier permet la création d'un espace personnel comprenant une fiche de pré-inscription, une fiche pédagogique à renseigner obligatoirement. Il donne également accès au règlement et à un document proposant des "Itinéraires pédagogiques".

Ou par l'intermédiaire du site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid55512/concours-des-dix-mots.html>”